



La Garde suisse pontificale a été fondée en 1506 par Jules II.

Elle n'a jamais pris part à quelque conflit que ce soit

A propos de la lettre de lecteur de M. Michel Jörimann intitulée «Et les gardes suisses du Vatican?» (24 heures du 5 décembre 2008):

M. Jörimann suggère que les gardes suisses pontificaux devraient, tout comme les brigadistes suisses engagés à l'époque en Espagne, être poursuivis par la justice helvétique à leur retour en Suisse. Nous tenons à expliquer ceci:

– La Garde suisse pontificale a été fondée en 1506 par Jules II pour protéger sa personne et le Palais apostolique. Elle n'a jamais eu pour vocation de combattre sur les champs de bataille et de prendre part à quelque conflit que ce soit. Il serait dès lors absurde, par un juridisme exagéré, de poursuivre les gardes suisses qui accomplissent une mission vieille d'un demi-millénaire.

– La Garde suisse pontificale est considérée par les autorités helvétiques comme une force de police étrangère composée de volontaires suisses. Dès lors, ses membres ne tombent pas sous le coup de la loi. En contrepartie, les gardes suisses pontificaux doivent, durant leur séjour à Rome, payer leur taxe militaire et, de retour en Suisse, accomplir leurs cours de répétition en retard!

Dès lors, on constate que, brigadistes engagés contre le fascisme ou gardes suisses engagés pour l'Eglise, les jeunes qui, par idéal, s'engagent pour une grande cause peinent à être reconnus et estimés pour leur service.

Ulysse Biéri,
vice-président de l'Association des anciens gardes suisses pontificaux, Chapelle

Un écrin architectural au centre-ville

Ce qui frappe d'abord c'est cette longue allée verte qui court du nord au sud de la nouvelle place. Certes, elle est en gazon synthétique – comme certains terrains de football – mais bordée de deux rangées d'arbres décoratifs, plantés dans de rondes vasques entourées de bancs, elle est d'une surprenante beauté. Au nord, on a eu l'audace bienvenue de recons-

truire une «Grenette» détruite au siècle dernier. Au sud, on a supprimé le bloc glacé de l'entrée des piétons au parking pour prévoir un accès par la bouche du métro. Ainsi, la perspective de l'allée dégagée, à la fois, la «Grenette» (la ville de Vevey ne vient-elle pas de célébrer le bicentenaire de la sienne par une plantureuse brisolée) et un Musée Arlaud (premier musée cantonal des beaux-arts créé par le peintre Arlaud avec les fonds Ducros) rehaussé d'un étage, remis en valeur par une façade retravaillée et qu'il est prévu de fleurir à l'image de la Préfecture de la place du Château.

A l'ouest de cet espace qui a retrouvé une dignité, les architectes ont érigé deux bâtiments dont le style s'accorde au Palais de Rumine (nom de la famille qui l'a financé) et au Musée Arlaud. Ces bâtiments sont séparés par un escalier monumental, pendant heureux du grand escalier du palais. Il relie la rue du Tunnel à la place de la Riponne, puisque c'est d'elle qu'il s'agit. Ainsi, autour de ce lieu devenu magique, on dispose de quatre bâtiments pour redistribuer musées et bibliothèque.

Une autre réalisation peut être qualifiée de magistrale: c'est la disparition des voitures qui ont dénaturé les anciennes restaurations. En effet, les véhicules circulent à la fois sous la «Grenette» et sous les bâtiments nouvellement construits. Le Lausannois n'en croit pas toujours ses yeux.
Jean-Pierre Paquier,
Saint-Sulpice

Eurêka!

J'ai trouvé, pour Mme Lyon et M. Broulis, comment laisser une empreinte de leur législature concernant le Musée des beaux-arts! Retaper la Riponne! Oui! Faire du moderne à l'intérieur. Il y a des milliers de mètres carrés à exploiter. Ils ont parlé du Louvre et de sa pyramide. Mais la pyramide est dans l'enceinte du musée, pourquoi ne pas en

faire de même devant Rumine, avec un objet d'art, par exemple genre taillé en diamant? Pourquoi ne pas aller au Futuroscope de Poitiers prendre des idées?

Pareil pour cette laide tour prévue à Beaulieu. Il faut envoyer quelques architectes faire des stages à Singapour et à Dubaï. Et, pour le côté raisonnable, il y a trop d'œuvres d'art! Pourquoi ne pas en vendre une partie aux enchères chez Christie's et payer les rénovations et créations à Rumine?

Avec le solde? Renflouer la caisse de pension des fonctionnaires de Lausanne et amortir un peu le M2, cette pauvre œuvre d'art qui a coûté si cher et qui est si souvent malade.

Alors chers politiques, courage, à vos compas et choisissez le bon cap! Amicalement vôtre.
Daniel Meyer,
Lausanne

É

Quelle honte!

On peut lire dans *24 heures* du jeudi 4 décembre, en page 4: «Les parents d'enfants «atypiques» ne pourront plus bénéficier du budget d'assistance. Une aide qui leur permet de s'occuper d'eux à domicile...»

Et, sur la même page: «UBS touchera 6 milliards le 9 ou le 10 décembre»...
Michelle Deprez,
Yverdon-les-Bains

24 Heures, 13.12.08

La «réalité du terrain»

A propos de la lettre de lecteur de M. Jean-Pierre Roland intitulée «Une initiative maladroite» (24 heures du 6 décembre 2008):

M. Roland parle d'une initiative maladroite de M. le syndic Belotti à propos d'un projet de statut du personnel communal de Rolle, pas encore soumis, comme il l'a lui-même relevé, à l'approbation des services du canton et du Conseil communal. Il convient de préciser à cet égard, pour ceux qui ignoreraient le fonctionnement d'un exécutif, qu'une décision municipale n'est pas le fruit d'un seul de ses représentants, fût-il syndic. Le projet de statut précité, encore en phase d'examen, a fait l'objet d'une première prise de position de la Municipalité, déclarée valable sinon à l'unanimité du moins à la majorité de ses membres.

Les commentaires moralisateurs de ce lecteur sur les règles élémentaires du dialogue, de la négociation, du respect des collaborateurs, pour ne citer que ceux-là, ne correspondent heureusement pas à la «réalité du terrain». La Municipalité estime que ce projet de statut doit encore évoluer jusqu'à présenter une solution satisfaisante pour toutes les parties en présence: non seulement les collaborateurs de la ville de Rolle, mais aussi le Conseil communal qui devra approuver le préavis que déposera la Municipalité à l'issue des opérations.
Daniel Belotti,
syndic de Rolle